

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de Prades dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 17 035.20 € soit 20 442.24 € TTC*

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de Prades dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

10-Demande de subvention DETR auprès de l'État « construction d'un accès au nouveau columbarium avec mur d'enceinte »

Madame le Maire rappelle la réalisation de l'extension du cimetière fin 2015 d'un columbarium de 18 casiers avec un jardin du souvenir sur un terrain appartenant à la commune, et informe qu'afin de pouvoir rendre possible l'accès au nouveau columbarium, la commune doit aménager le terrain, en construisant un mur de clôture et en créant une voie pour permettre aux usagers et au fourgon mortuaire de s'y rendre.

L'estimation des travaux d'un montant HT de 3 727.00 € soit 4 472.40 € TTC, et indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Prades dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

Madame Aubert demande la raison de cet accès.

Madame le Maire et Monsieur Mir lui répondent que cet accès obligatoire a été demandé par les services funéraires.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016 AUPRES DE L'ETAT « CONSTRUCTION D'UN ACCES AU NOUVEAU COLUMBARIUM AVEC MUR D'ENCEINTE »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir rendre possible l'accès au nouveau columbarium construit en 2015, la commune doit aménager le terrain, en construisant un mur de clôture et en créant une voie pour permettre aux usagers et au fourgon mortuaire de s'y rendre.

L'estimation des travaux s'élève à 3 727.00. € HT soit 4 472.40 € TTC

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de Prades dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 3 727.00 € soit 4 472.40 € TTC*

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de Madame la Sous-Préfète de Prades dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

11-Demande de subvention auprès du Conseil Général « mise en conformité pour personne à mobilité réduite »

Madame le Maire rappelle le point n° 6 concernant la mise en conformité pour personne à mobilité réduite, et indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL « MISE EN CONFORMITE POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE »

Madame le Maire informe le Conseil municipal que pour être en conformité avec la loi de 2005 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public ainsi que les installations ouvertes au public il y a lieu d'aménager l'accès à la salle du conseil municipal et les escaliers dits « de la roque » conduisant dans le bas du village.

L'estimation des travaux est de 12 638.45 € HT soit 15 166.14 € TTC

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 12 638.45 € soit 15 166.14 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

12-Demande de subvention auprès du Conseil Général « création d'un restaurant type bistrot de pays : mise aux normes d'un bâtiment public »

Madame le Maire rappelle le point n° 7 concernant la création d'un restaurant type bistrot de pays, mise aux normes d'un bâtiment public, et indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL « CREATION D'UN RESTAURANT TYPE BISTROT DE PAYS / MISE AUX NORMES D'UN BATIMENT PUBLIC »

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'ancien locataire de la boulangerie ayant cessé son activité, une personne serait intéressée pour la reprise du local pour y exploiter un restaurant type bistrot de pays.

Ce bâtiment communal doit être rénové afin de pouvoir implanter cette nouvelle activité. Madame le maire indique que l'estimation des travaux s'élève à 44 706.60 € HT soit 52 448.18 TTC.

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 44 706.60 € soit 52 448.18 TTC.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

13-Demande de subvention auprès du Conseil Général « projet Eco Gites : village de vacances pour handicapés mentaux : participation aux réseaux »

Madame le Maire rappelle le point n° 8 concernant le projet Eco Gites et la participation aux réseaux, et indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL « PROJET ECO-GITES : VILLAGE DE VACANCES POUR HANDICAPES MENTAUX, PARTICIPATION AUX RESEAUX »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la société ALTER ET GO A déposé le permis de construire pour le projet de construction d'un village de gîtes pour loisirs et vacances de personnes en situation de handicap mental.

Il a été convenu que la commune participe au financement des réseaux d'assainissement, sous forme d'un projet urbain partenarial.

Madame le maire indique que l'estimation des travaux s'élève à 88 000.00 € HT soit 105 600.00 € TTC.

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 88 000.00 € soit 105 600.00 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

14-Demande de subvention auprès du Conseil Général « réhabilitation du centre ancien : électricité et construction abri containers »

Madame le Maire rappelle le point n° 9 concernant la réhabilitation du centre ancien : électricité et construction abri containers, et indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin d'aider la commune à financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
« REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN : ELECTRICITE ET CONSTRUCTION
ABRI CONTAINERS »**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le centre ancien du village doit faire l'objet d'une rénovation générale afin que celui-ci retrouve son cachet d'antan. Il est proposé la rénovation par étape. Pour cette année il s'agirait de refaire l'éclairage public et de créer un bâti pour cacher les containers à ordures ménagères. L'estimation des travaux s'élève à 17 035.20 € HT soit 20 442.24 € TTC

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départementale dans le cadre de l'AIT.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 17 035.20 € soit 20 442.24 € TTC*

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

15 - Demande de subvention auprès du Conseil Général « construction d'un accès au nouveau columbarium avec mur d'enceinte »

Madame le Maire rappelle le point n° 10 concernant la construction d'un accès au nouveau columbarium avec mur d'enceinte, et indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
« CONSTRUCTION D'UN ACCES AU NOUVEAU COLUMBARIUM AVEC MUR
D'ENCEINTE »**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir rendre possible l'accès au nouveau columbarium construit en 2015, la commune doit aménager le terrain, en construisant un mur de clôture et en créant une voie pour permettre aux usagers et au fourgon mortuaire de s'y rendre.

L'estimation des travaux s'élève à 3 727.00. € HT soit 4 472.40 € TTC

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 3 727.00 € soit 4 472.40 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'AIT pour aider la commune à financer cette opération.

16-Demande de subvention auprès du Conseil Régional « projet Eco Gites : village de vacances pour handicapés mentaux : participation aux réseaux »

Madame le Maire rappelle le point n° 8 et 13 concernant le projet Eco Gites et la participation aux réseaux, et indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL « PROJET ECO-GITES : VILLAGE DE VACANCES POUR HANDICAPES MENTAUX, PARTICIPATION AUX RESEAUX »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la société ALTER ET GO A déposé le permis de construire pour le projet de construction d'un village de gîtes pour loirs et vacances de personnes en situation de handicap mental.

Il a été convenu que la commune participe au financement des réseaux d'assainissement, sous forme d'un projet urbain partenarial.

Madame le maire indique que l'estimation des travaux s'élève à 88 000.00 € HT soit 105 600.00 € TTC.

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 88 000.00 € soit 105 600.00 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

17- Questions diverses :

1. Demande de subvention auprès du Conseil Régional « création d'un restaurant type bistrot de pays et mise aux normes d'un bâtiment public.

Madame le Maire rappelle le point n° 7 et 12 concernant la création d'un restaurant type bistrot de pays, mise aux normes d'un bâtiment public, et indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional.

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL « CREATION D'UN RESTAURANT TYPE BISTROT DE PAYS / MISE AUX NORMES D'UN BATIMENT PUBLIC »</p>

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'ancien locataire de la boulangerie ayant cessé son activité, une personne serait intéressée pour la reprise du local pour y exploiter un restaurant type bistrot de pays.

Ce bâtiment communal doit être rénové afin de pouvoir implanter cette nouvelle activité. Madame le maire indique que l'estimation des travaux s'élève à 44 706.60 € HT soit 52 448.18 TTC.

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant HT de 44 706.60 € soit 52 448.18 TTC.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

2. Nouveau contrat global de location avec la Société Digit Bureautique.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la nouvelle proposition financière établie par la Société Digit Bureautique incluant le remplacement du photocopieur de l'école BH 223 par un BH 287. Actuellement le loyer mensuel total est de 525.00 € HT pour le copieur mairie + EZ GED + copieur école.

La solution financière proposée par cette Société inclut le nouveau copieur pour l'école et la dernière version EZ GED : Loyer mensuel total de 485.00 € HT.

**NOUVEAU CONTRAT GLOBAL DE LOCATION AVEC LA SOCIETE DIGIT
BUREAUTIQUE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la nouvelle proposition financière établie par DIGIT BUREAUTIQUE incluant le remplacement du photocopieur de l'école BH 223 par un BH 287.

Le loyer mensuel total actuel est de 525.00 € HT pour le copieur mairie + EZ GED + copieur école.

Solution financière proposée par Digit bureautique incluant le nouveau copieur pour l'école et la dernière version EZ GED : Loyer mensuel total de 485.00 € HT

Pas de changement sur l'abonnement service qui est de 130.00 € HT mensuel.

Diminution des coûts copies pour le copieur école 0.0080 € HT la copie au lieu de 0.010 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la nouvelle proposition de DIGIT BUREAUTIQUE,

DONNE DELEGATION au Maire pour la mise en place et signature des contrats.

3. Information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délégations.

Madame le Maire donne des informations et des précisions concernant les décisions prises en vertu **des délégations accordées par le conseil municipal par délibération du 4 septembre 2014 en matière de marchés publics.**

- Reconduction de la convention des travaux d'entretien de l'éclairage public avec la Société CITELUM.

Monsieur Vasseur informe que l'église sera ouverte tous les jeudis à compter du 1^{er} avril 2016, Mme Ruisseaux, Mme Cansouline et lui-même assureront la permanence.

Madame le Maire informe qu'il y aura en septembre une manifestation le dimanche 25 septembre 2016 avec l'orchestre Cobla Tres Vents.

Monsieur Mir ajoute que la municipalité souhaite célébrer comme à l'époque la fête de la St Maurice :

- Repas dansant l'entrée sera gratuite.
- Manège Olivéras
- Messe à l'église

Madame le Maire communique qu'il y aura une réunion concernant les problèmes de propreté et de stationnement lundi 29 février 2016 à 18h00 en salle du Conseil Municipal.

La séance s'est achevée à 21h10

Le Maire,
CANAL Anne-Marie

Secrétaire de séance,
MIR Jean-François

AUBERT Sophie

BONIKOWSKI Dolorès

LEROUX Denis

VANELLE Jacques

TAHIRI Naziha

VASSEUR Jacques

ABSENTS: AMOROS Martine, BATLLE Dominique, CHANDEYSSON Claudia,
FABRE Christophe, MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu.

PROCURATIONS : Néant.